



MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

En partenariat avec

CAHIER SPECIAL



BNP PARIBAS

Investissement responsable, mode d'emploi

TENDANCE Un large spectre de solutions responsables sont accessibles aux épargnants, en fonction des secteurs qu'ils souhaitent soutenir, des risques ou encore des rendements.

En tant que conseiller, nous allons veiller à ce qu'il y ait une bonne diversification des placements

■ Un grand choix de produits

Presque chaque outil financier traditionnel a désormais son pendant responsable. Il est par exemple possible d'investir via une assurance-vie, un compte-titre ou encore un plan d'épargne en actions (PEA).

« Nous écoutons le client pour déterminer son horizon d'investissement, les risques qu'il souhaite prendre, le secteur géographique ou les domaines (environnement, social, etc) dans lesquels il souhaite investir, détaille Dominique Brisse, conseillère spécialisée en épargne et prévoyance pour BNP Paribas en France. Cet échange va se traduire par des propositions personnalisées, avec un choix à la fois d'enveloppes et de fonds ».

Pour 10 millions de salariés, des offres responsables sont accessibles via leur plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou leur plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco). Autre solution : les livrets solidaires, ou dits « de partage », qui



Certaines banques ont accollé de nouveaux dispositifs à leur offre classique.

permettent de verser tout ou partie de ses intérêts au profit d'une association. Certaines banques ont d'ailleurs accollé ce dispositif à leur offre classique (livret A, de développement durable et solidaire...). Il est aussi possible de s'orienter vers des plate-formes de crowdfunding spécialisées et de souscrire directement, entre autres, au capital d'associations ou de coopératives.

■ Diversifier ses investissements

« Le fait que l'épargne soit responsable ne signifie pas qu'elle est sans risques », rappelle Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet de gestion du patrimoine Géfinéo. « En tant que conseiller, nous allons veiller à ce qu'il y ait une bonne diversification des placements », précise Dominique Brisse. Les fonds liés à plusieurs sociétés permettent de davantage ventiler les risques qu'un seul investissement dans le capital d'une entreprise, mais vont aussi fluctuer en fonction de la Bourse.

■ Des placements de moyen et long terme

La durée de placement est étroitement liée au type d'investissement et à sa fiscalité. Ainsi, les sommes investies dans un PEE ne sont pas disponibles avant 5 ans (sauf mariage, achat d'un bien immobilier). « Nous proposons des solutions d'épargne plutôt sur du moyen et du long

terme, même s'il est possible de sortir des fonds plus tôt, ajoute Dominique Brisse. La fiscalité est plus avantageuse sur un contrat d'assurance vie, avec un placement au-delà de 8 ans, et au-delà de 5 ans pour un PEA ».

■ Les rendements

Certains investissements ne sont pas choisis pour leurs rendements, faibles (les livrets solidaires, par exemple) voire nuls, mais pour leur sens éthique... ou les réductions d'impôt qu'ils permettent. Comme par exemple les souscriptions de parts dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Côté fonds, « les performances du passé ne présagent pas celles à venir », ajoute par ailleurs Dominique Brisse. Mais, pour information, « entre le 31 août 2015 et le 31 août 2020, le taux du CAC 40 a augmenté de 3,57 % annualisé, ceux de notre fond thématique Aqua de 9,01 % et de notre fond Smart Food de 3,82 % ».



PLUSIEURS ACTEURS POUR ÉPARGNER SOLIDAIRE

Sophie a décidé d'investir son épargne dans un placement solidaire.

Pour choisir l'un des 159 fonds labellisés par Finansol, elle peut s'adresser à **trois types d'acteurs**.



1. Son entreprise

via l'épargne salariale solidaire. Les sociétés de plus de 50 salariés doivent inclure un fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) solidaire dans leur offre de plan d'épargne.

Représente **9,7 Mds€** soit **62%** de l'encours solidaire souscrits



2. Sa banque

ou mutuelle d'assurance en souscrivant un contrat d'assurance-vie, un fond commun de placement (FCP)... Cette épargne peut être basée sur le principe du partage (par exemple en reversant des intérêts perçus via un livret à une association partenaire de la banque).

Représente **5,1 Mds€** soit **33%** de l'encours solidaire souscrits



3. Une entreprise solidaire

en répondant à un appel public à l'épargne (via des titres participatifs, part sociale de coopérative...) ou à une campagne de financement (micro-prêts solidaires...).

Représente **0,8 Mds€** soit **5%** de l'encours solidaire souscrits

En 2019

15,6 Mds€ Montant de l'encours total de l'épargne solidaire.

3 Mds€ Somme qui a été collectée cette année là. 15% de ce montant ont été utilisés pour financer des projets solidaires.

La finance solidaire a permis de...

- Créer ou consolider **42 000 emplois**.
- Soutenir près de **66 acteurs du développement économique** à travers le monde (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales...).

* CRÉÉ EN 1997, CE LABEL DISTINGUE LES PRODUITS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE DES AUTRES PRODUITS D'ÉPARGNE. IL NE LABELLISE EN AUCUN CAS UNE ASSOCIATION, UNE ENTREPRISE OU UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER DANS SON ENSEMBLE. SOURCE : FINANSOL - BRONX.